

AVIS

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture du Jura sont à la disposition du public jusqu'au **15 octobre 2024**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission départementale à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise.

Tout électeur remplissant les conditions pour être inscrit sur plusieurs collèges est inscrit sur un collège par défaut. Il est laissé la possibilité à l'électeur d'opter pour un autre collège par demande écrite à la commission départementale.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le **16 octobre 2024** à :

Préfecture du Jura
Bureau de la réglementation, des associations et des élections,
Commission d'établissement des listes électorales
8 rue de la Préfecture
39000 LONS LE SAUNIER